ABB CONSULTING
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE €. 40 020
SIEGE SOCIAL : 16 RUE DE L'ESPERANCE
30 900 NIMES
RCS : NIMES B 813 102 860

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 24 avril, à 10 Heures,

L'associé unique de la SASU ABB CONSULTING, société par actions simplifiées au capital de €. 40 020, divisé en 1334 actions de €. 30 chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 16 rue de l'Espérance, à Nîmes (30900), sur la convocation de la présidence.

Est présent :

- Monsieur Ahmed BELBACHIR BOUCIF, propriétaire de 1334 actions,

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la Société.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1334 actions, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ahmed BELBACHIR BOUCIF, président associé. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidence,
- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception (s'il y a lieu) de la lettre de convocation,

- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social de 16 rue de l'Espérance, à Nîmes (30900), au 71 Avenue de la Gare Apt B02, à Nîmes (30900), et ce à compter du 30 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ABB

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction, est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : **Centre d'Affaires Le Palatium, 126 Impasse JUVENAL 30900 NIMES (bureau n°).**

Suite à l'AGE du 10 juin 2021, le siège social est transféré, à compter du 1er avril 2021, à l'adresse suivante : **16 Rue de l'Espérance 30900 NIMES**

Suite à l'AGE du 24 avril 2025, le siège social est transféré, à compter du 30 décembre 2024, à l'adresse suivante : **71 Avenue de la Gare Apt B 02 30900 NIMES**

Il peut être transféré en tous lieux par décision du président.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la présidence pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société ou le dépôt de l'acte de cession au siège social, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

M. Ahmed BELBACHIR BOUCIF

Lu et Approuvé